

**LES JOYEUX
POUSSE - CULS !!**



POURU AUX BOIS

**POURU AUX BOIS
ARDENNES - FRANCE**



**5ème Marche Populaire
Internationale**



Dimanche 22 Juillet 2018

Parcours de 5 - 10 - 20 km

Membre de la FFSP n° F 1290

Visa FFSP : 2018-08-146-H

Internet : <http://www.ffsp.fr> ✉ : contact@ffsp.fr

 facebook.com/ivv.france  twitter.com/ffsp_officiel



Groupama



VVF VILLAGES
LES VACANCES PARTOUT EN FRANCE

Partenaires de la FFSP

Agrément ministériel national
du 20 juin 2006

Reconnue de mission d'utilité publique par
arrêté N°012156 du 2 août 2001

INFORMATIONS AUX MARCHEURS

- Départ et arrivée :** Salle des Fêtes - Place de la Mairie
08140 POURU AUX BOIS
- Horaires :** Départ : de 8 heures à 14 heures pour les 5 et 10 km.
Dernier départ à 13 heures pour les 20 km.
Arrivée limitée à 17 heures 30.
- Parcours :** 5, 10 et 20 km.
Ouvert à tous ; les enfants de moins de 10 ans doivent obligatoirement être accompagnés.
- Licence de participation :** La licence de participation FFSP est délivrée au départ contre une **cotisation de participation sans souvenir de 2 €**. Portant les timbres de contrôle, elle donne droit aux tampons IVV sur les carnets internationaux disponibles au retour.
Gratuit pour les enfants – 12 ans et les personnes en situation de handicap : réglé par CD08.
- Inscriptions :** TELENTA Brigitte
7, Voie du Pommier
08140 POURU AUX BOIS
Téléphone: 06.42.57.16.00 ou bribrichamp@netcourrier.com
- Récompenses :** Un diplôme sera remis aux enfants de moins de 12 ans.
- Assurance :** La FFSP est garantie en responsabilité civile auprès de GROUPAMA.
L'inscription à la manifestation vaut déclaration de bonne santé.
- Ravitaillement :** Boissons et petites collations gratuites aux postes de contrôle. Une sympathique restauration vous attend à l'arrivée.
- Avis importants :** Interdiction absolue de fumer et/ou d'allumer du feu sur le parcours. Les chiens doivent obligatoirement être tenus en laisse.
- Secourisme :** **Premiers secours** Assurés par nos soins.
- Urgences** **Urgence: 112 - Permanence à la salle des fêtes.**

La marche aura lieu quelles que soient les conditions météorologiques sauf en cas d'arrêté préfectoral ou municipal